

Communiqué de presse - Zurich, le 2 février 2014

## **Swiss Medical Board remet en question le dépistage systématique par mammographie**

**Le Conseil d'experts de Swiss Medical Board a examiné dans quelle mesure le dépistage systématique par mammographie remplit les critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité prescrits par la loi sur l'assurance maladie. Dans son rapport, il déconseille le dépistage systématique et recommande de procéder à un examen médical approfondi et d'informer les femmes concernées des effets souhaités et des effets indésirables avant que celles-ci décident de se soumettre à un dépistage par mammographie. L'organe responsable a pris connaissance de ce rapport; il suggère d'amorcer une discussion dans le cadre d'une Post-Publication Review.**

Chaque année, en Suisse, environ 5'400 femmes sont atteintes d'un cancer du sein et environ 1'400 femmes succombent à cette maladie chaque année. On entend par « dépistage systématique par mammographie » les examens radiologiques systématiques réalisés dans le cadre d'un programme de dépistage. Ce faisant, toutes les femmes d'une certaine catégorie d'âge sont invitées à se soumettre à un examen radiologique de leurs seins, sans suivi médical. Dans certains cantons, de tels programmes de dépistage sont proposés à toutes les femmes entre 50 et 69 ans.

Swiss Medical Board a examiné la question de savoir si le dépistage systématique par mammographie permet de déceler des tumeurs à un stade précoce et de prolonger ainsi la survie de la patiente avec une qualité de vie satisfaisante et, finalement, de réduire la mortalité liée au cancer du sein. Les possibles effets négatifs du dépistage (par exemple des interventions chirurgicales inutiles ou un état de stress psychique consécutif à des résultats d'examens faux positifs) ainsi que le rapport coûts-efficacité ont également été évalués.

L'étude de la littérature révèle que le dépistage systématique par mammographie peut, en effet, contribuer à déceler des tumeurs à un stade précoce et réduire légèrement la mortalité liée au cancer du sein. Il s'agit dès lors de mettre en parallèle les effets positifs des 1 à 2 cas de décès évités sur 1'000 femmes qui se soumettent à un dépistage régulier et les effets indésirables des 100 résultats erronés sur 1'000 examens. Ces résultats faux positifs impliquent pour la patiente des examens supplémentaires et quelquefois des traitements inutiles qui, pour 100 femmes sur 1'000, comportent des contraintes physiques et psychiques. Les conclusions de l'analyse ont permis de formuler les recommandations suivantes:

1. L'introduction de programmes de dépistage systématique par mammographie est déconseillée.
2. Les programmes existants de dépistage par mammographie doivent être limités dans le temps.
3. La qualité de toutes les formes de dépistage par mammographie doit faire l'objet d'une évaluation.
4. Un examen médical approfondi et une information compréhensible avec la description des effets souhaités et des effets indésirables sont recommandés pour toutes les formes de dépistage par mammographie.

**Informations complémentaires:**

Sur le site internet: [www.swissmedicalboard.ch](http://www.swissmedicalboard.ch)

Le rapport du Conseil d'experts Swiss Medical Board sous: /Rapports/Achevés (avec résumés en allemand / français / anglais)

**Post-Publication Review concernant le rapport « Dépistage systématique par mammographie »**

Le rapport « Dépistage systématique par mammographie » reflète l'appréciation du Conseil d'experts indépendant du Swiss Medical Board, basée sur l'évidence médicale actuelle. Les organisations membres du Swiss Medical Board (Fédération des médecins suisses, Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé, Académie Suisse des Sciences Médicales et le gouvernement de la principauté du Liechtenstein) ne partagent pas forcément les appréciations du Conseil d'experts SMB. Comme pour tous les rapports, l'organisation responsable souhaite amorcer une discussion concernant ce thème brûlant et inviter les parties prenantes à faire part de leurs opinions; celles-ci seront publiées sur le site internet de Swiss Medical Board.

Veillez nous adresser votre avis à l'adresse suivante: [info@medical-board.ch](mailto:info@medical-board.ch)

**Information:**

Susanna Marti Calmell, secrétariat de l'organe responsable du Swiss Medical Board  
Téléphone +41 43 259 52 11, [info@medical-board.ch](mailto:info@medical-board.ch),  
[www.medical-board.ch](http://www.medical-board.ch)